

Communiqué de presse

11 janvier 2016

Valeur du point tarifaire pour la physiothérapie: convention entre physioswiss et HSK/CSS

physioswiss et HSK/CSS ont décidé d'augmenter la valeur du point tarifaire pour les prestations ambulatoires de physiothérapie prises en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) de huit centimes en 2016. Les travaux de réforme de la structure tarifaire devenue obsolète se poursuivent.

L'Association suisse de physiothérapie physioswiss, la Communauté d'achat HSK (Helsana, Sanitas, CPT) et CSS Assurance sont parvenues à un accord concernant la valeur du point tarifaire pour les prestations ambulatoires de physiothérapie prises en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS): celle-ci augmentera de huit centimes dans tous les cantons à compter du 1^{er} janvier 2016. Du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2015 sont appliquées les valeurs du point tarifaire jusqu'alors en vigueur. Cet accord rendra caduques les procédures de fixation des tarifs en suspens avec les signataires comme parties prenantes.

Il faut désormais une nouvelle structure tarifaire

Grâce à cet accord, les partenaires tarifaires ont franchi une première étape. Les parties contractuelles s'accordent cependant sur la nécessité, en plus d'augmenter la valeur du point tarifaire, de réformer la structure tarifaire dépassée. Les parties impliquées élaborent actuellement une nouvelle structure tarifaire pour toute la Suisse. Les travaux sont déjà relativement avancés.

physioswiss

La physiothérapie est une discipline indépendante qui vise le rétablissement des fonctions corporelles atteintes et traite les douleurs. Elle est utilisée aussi bien dans les soins ambulatoires et stationnaires, la rééducation et les soins palliatifs que dans la prévention et la promotion de la santé. physioswiss, l'Association suisse de physiothérapie, représente les intérêts de près de 9000 physiothérapeutes indépendants et employés dans toute la Suisse.

Communauté d'achat HSK

La Communauté d'achat HSK est un groupement constitué d'Helsana, de Sanitas et de la CPT au vue de l'achat conjoint de prestations médicales pour l'assurance-maladie obligatoire. Elle représente 2,2 millions d'assurés de base, soit env. 30% du marché.

Groupe CSS

Le Groupe CSS, qui a son siège à Lucerne, a été fondé en 1899. Cette entreprise, riche de tradition, assure quelque 1,77 million de personnes et a un volume de primes de 5,379 milliards de francs; elle compte parmi les assureurs-maladie, accidents et de choses leaders de Suisse. Elle est leader du marché dans l'assurance de base: 1,28 million de personnes font confiance à la CSS qui, avec 117 agences réparties sur tout le territoire suisse et quelque 2700 collaborateurs, est proche de ses clients. Elle jouit également d'une position de pointe dans les Affaires d'entreprises: quelque 20 750 entreprises et institutions ont conclu une assurance collective auprès du Groupe CSS.

Pour tout renseignement:

physioswiss

Bernhard Kuster

041 926 69 69

bernhard.kuster@physioswiss.ch

Communauté d'achat HSK

Stefan Heini

043 340 64 11

Stefan.heini@helsana.ch

CSS Assurance

Carole Sunier

058 277 14 85

carole.sunier@css.ch